

## COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 19h00

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

**Présents :** JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, JY. BEUCHER, L. BAUD, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. DUPONT, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON

**Absents :** V. DRIVE pouvoir A. BAZIN, C. JACQUET pouvoir C. BURKI, F. CIAMPORCERO

**Date de convocation du conseil municipal :** 16/06/2026

### Délibération N° 2026-06-04 : Demande de subvention CDAS 2026 auprès du conseil départemental dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie

**Monsieur le maire rappelle** aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa politique de solidarité territoriale, le conseil départemental de la Haute-Savoie a mis en place, depuis 2018, les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS), en remplacement du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT). Ce dispositif a pour objet de soutenir les projets d'investissement portés par les communes et les intercommunalités.

Dans cette perspective, il est proposé de présenter au titre du CDAS 2026 le projet de réhabilitation, de restructuration et de rénovation énergétique de la mairie, qui constitue l'un des projets structurants du mandat municipal.

Cette opération, reportée depuis plusieurs années en raison de contraintes budgétaires, est aujourd'hui devenue indispensable afin d'adapter les locaux municipaux aux besoins actuels des services, à l'évolution des effectifs et aux exigences de qualité d'accueil du public.

Le bâtiment présente en effet plusieurs insuffisances tant sur le plan fonctionnel qu'énergétique. L'organisation des espaces de travail n'est plus adaptée aux missions exercées, tandis que les conditions d'accueil du public nécessitent d'être améliorées. Par ailleurs, un audit énergétique réalisé par le SYANE a mis en évidence des performances énergétiques insuffisantes. Le bâtiment est aujourd'hui particulièrement énergivore et ne répond plus aux objectifs actuels de sobriété énergétique, de confort thermique et de réduction des consommations.

Le projet vise ainsi à améliorer durablement la qualité du service public rendu aux administrés, les conditions de travail des agents municipaux ainsi que la performance énergétique du bâtiment communal.

L'opération est actuellement engagée dans sa phase préparatoire avec la signature d'une convention d'accompagnement auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74). À ce stade, les études ne permettent pas encore de disposer d'un chiffrage définitif. Toutefois, au regard d'opérations comparables, le coût global prévisionnel de l'opération, comprenant les études, la maîtrise d'œuvre et les travaux, peut être estimé à 1.000.000 € HT.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le 24/06/2026

ID : 074-217401538-20260622-DEL20260604-DE

SLOW

### Plan de financement prévisionnel :

Subventions attendues	Montant € HT	%
<b>DEPARTEMENT</b> → CDAS 2026	100.000,00	
→ Autres programmes :		
<b>REGION</b>		
<b>ETAT</b> DETR, DSIL, réserve parlementaire...	200.000,00	
<b>UNION EUROPEENNE</b>		
<b>AUTRES FINANCEURS PUBLICS</b> ADEME, ANAH, SYANE...	50.000,00	
<b>Total aides publiques</b>	<b>350.000,00</b>	%
<b>AUTRE (à préciser)</b>		
<b>Autofinancement</b>		
→ dont Emprunt	0	
→ dont Fonds propres	650.000,00	
<b>Total autofinancement</b>	<b>650.000,00</b>	
<b>Total</b>	<b>1.000.000,00</b>	

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** l'opération éligible citée ci-dessus et le budget prévisionnel ;
- **Sollicite** le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 100.000,00 euros au titre du CDAS 2026 ;
- **Autorise** monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Yves BEUCHER



Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT

